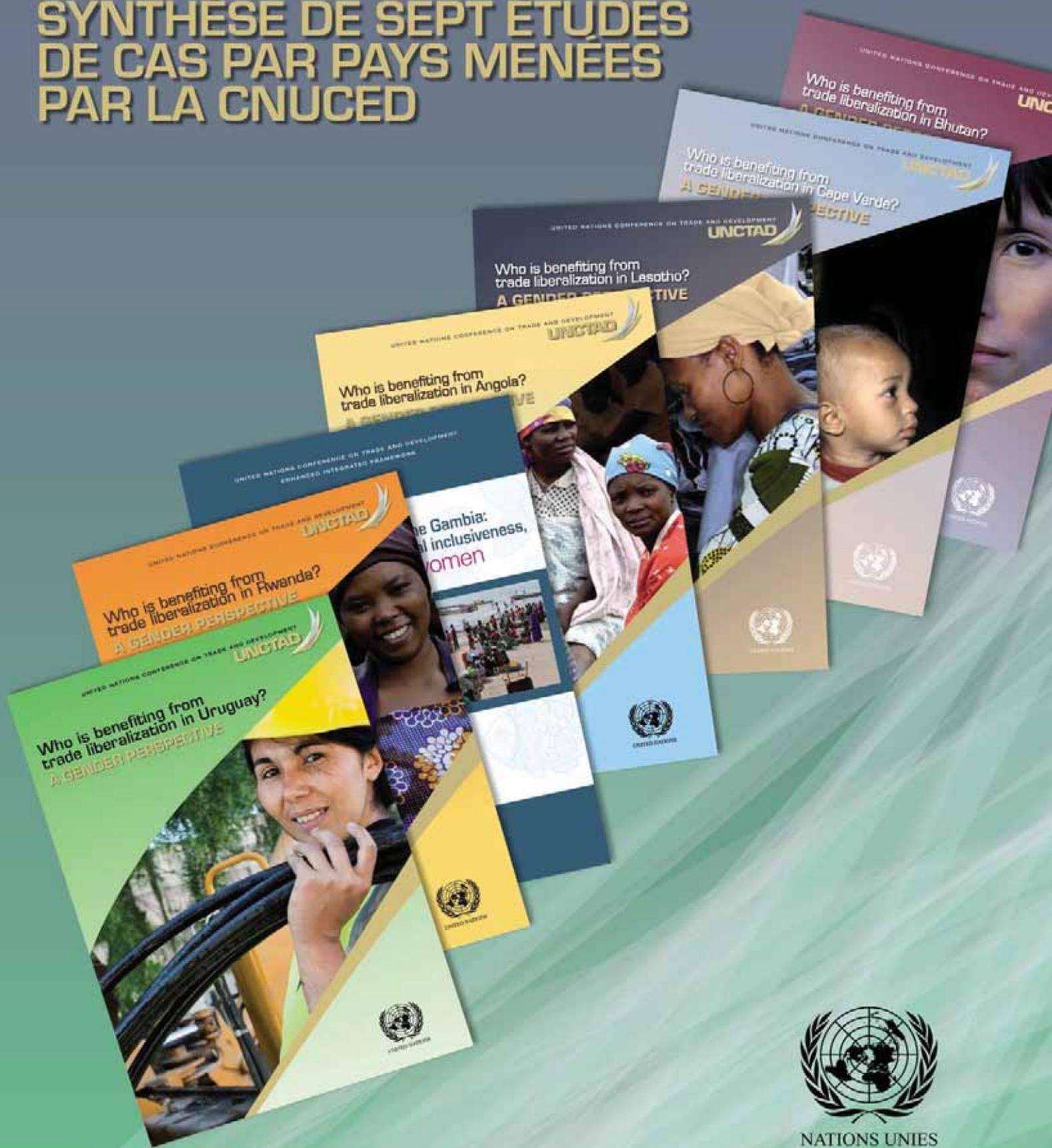




Regard sur la politique commerciale sous l'angle de la parité hommes-femmes

SYNTHÈSE DE SEPT ÉTUDES DE CAS PAR PAYS MENÉES PAR LA CNUCED



Regard sur la politique commerciale sous l'angle de la parité hommes-femmes

SYNTHÈSE DE SEPT ÉTUDES DE CAS PAR PAYS MENÉES PAR LA CNUCED



NOTE

Les appellations employées et la présentation des données n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Le texte de la présente publication peut être cité ou reproduit sans autorisation, sous réserve qu'il soit fait mention de ladite publication et qu'un exemplaire de l'ouvrage où sera reproduit l'extrait cité soit envoyé au secrétariat de la CNUCED.

La présente publication a été éditée en externe.

Traduction non officielle en français du texte anglais original.

**PUBLICATION DES NATIONS UNIES
UNCTAD/DITC/2014/3**

Copyright © Nations Unies 2014

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	IV
1. INTRODUCTION	1
2. ÉTUDES DE CAS NATIONALES.....	5
2.1 RWANDA.....	6
2.2 ANGOLA.....	7
2.3 LESOTHO.....	8
2.4 GAMBIE.....	9
2.5 CAP-VERT.....	10
2.6 BHOUTAN	11
2.7 URUGUAY	12
3. RECOMMANDATIONS POLITIQUES.....	15
3.1 AGRICULTURE ET PÊCHE.....	16
3.2 LES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES	18
3.3 SERVICES	19
4. ENSEIGNEMENTS TIRÉS	21
RÉFÉRENCES.....	25

REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été compilé par une équipe de la CNUCED dirigée par Simonetta Zarrilli, Responsable de la Section du commerce, de la parité et du développement, dont font partie Sheba Tejani, Irene Musselli, Elizabeth Jane Casabianca, et Mariangela Linoci. Ce travail a été coordonné et supervisé par Guillermo Valles, Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base. Tous ceux qui y ont contribué par l'apport d'informations et de données statistiques pour la préparation des études de cas par pays sont vivement remerciés. Le texte a été édité par David Einhorn. Ornella Baldini a réalisé la mise en page générale et le design de couverture.

Le présent rapport a été financé dans le cadre de la septième tranche du Compte de l'ONU pour le développement qui a pour thème général «Appui à la mobilisation face aux grands défis du développement dans le monde pour faciliter la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, par le biais de la coopération mondiale, régionale et nationale».

I



Introduction

1. INTRODUCTION

Le développement économique et les mutations sociales et culturelles qui l'ont accompagné ont conduit au recul de nombreuses inégalités fondées sur le sexe à travers le monde. Les principales avancées sont notamment la hausse de la fréquentation scolaire par les filles comparée à celle des garçons, ainsi que l'augmentation de l'espérance de vie des femmes et de leur taux d'activité (Banque mondiale 2012). Néanmoins, ces changements ne sauraient être considérés comme un résultat «automatique» du développement. Ils sont plutôt le produit de mouvements fondés sur les droits en faveur du changement, d'une action politique concertée et de l'octroi de ressources à l'égalité entre hommes et femmes. De puissants mouvements de femmes réclamant la justice dans les domaines de la violence sexiste, dans l'accès aux services de santé, dans la répartition des ressources et de l'emploi ainsi que l'intégration des questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes dans la politique et les institutions nationales et internationales ont, par exemple, joué un rôle crucial dans l'accompagnement de ces changements. L'observation des sphères sociales, économiques et politiques sous l'angle de la parité a permis de mettre à jour de nombreuses inégalités entre hommes et femmes et de prendre des mesures pour les aplanir. La seule observation sous l'angle de la parité n'est toutefois pas suffisante. Afin d'atteindre des résultats plus équitables, il peut s'avérer nécessaire de dépasser les questions d'ordre sexiste et de repérer les obstacles auxquels font face les femmes en raison de leur race, de leur caste, de leur classe et de leur appartenance ethnique ou religieuse.

A ce jour, dans certains pays, les femmes continuent à être rémunérées près de 30% de moins que les hommes. Quelque 600 millions de femmes actives, soit 53% du total d'entre elles, sont engagées dans des emplois précaires, qu'il s'agisse de travail indépendant ou de travail domestique et non rémunéré dans les exploitations et les entreprises familiales non protégées par les lois sur le travail (ONU Femmes 2012). Une segmentation par sexe persistante dans l'activité économique, des charges de travaux domestiques et de responsabilités ménagères inégales, un accès inégal aux ressources et une mortalité relative plus élevée chez les filles et les femmes (Banque mondiale 2012) comptent à la fois parmi les causes et les conséquences des disparités économiques

et sociales entre hommes et femmes. Comme le souligne la Banque mondiale (2012), les disparités entre hommes et femmes semblent inextricables dans ces domaines en raison des lacunes institutionnelles ou politiques, des difficultés rencontrées dans de nombreux secteurs qui s'aggravent mutuellement, ou de la persistance de rôles sexospécifiques et de normes sociales prescrivant et influençant les comportements. L'émancipation économique de la femme, en particulier, est un aspect sur lequel il existe davantage de progrès à réaliser, un point qui a été mis en évidence dans les débats concernant l'agenda post-2015 des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'environnement international dans lequel sont ancrées les politiques économiques et commerciales s'est aussi profondément transformé au cours des dernières années. La crise financière de 2008 qui a déclenché la « Grande récession » a marqué le début de mutations structurelles dans l'économie mondiale. Bien que celle-ci se soit rapidement remise des effets de la crise, la croissance annuelle n'a guère décollé des 2% entre 2011 et 2013, comparé à plus de 5% annuels avant la crise. Cette croissance atone est due à la morosité des importations dans de nombreux pays, associée à la baisse des prix des produits de base. Les taux de croissance des pays en développement ont généralement dépassé ceux des pays développés, à la fois pour les biens et les services (CNUCED 2014a). Comme le souligne le rapport de la CNUCED sur le commerce et le développement, le poids du réajustement de l'économie mondiale a pesé sur les pays en développement qui étaient auparavant fortement dépendants de la demande d'exportations. Promouvoir la croissance dans ces pays en développement devra maintenant comprendre une forte composante de demande domestique, attendu qu'une approche exclusivement axée sur les exportations pourrait désormais s'avérer insuffisante. En quoi ces conditions affectent-elles les inégalités entre hommes et femmes dans les pays en développement, si l'on considère que les femmes ont été reléguées aux échelons les plus bas de l'industrie manufacturière orientée vers l'exportation? Quelle sera l'influence du développement du commerce Sud-Sud sur la parité? Les questions qui se poseront dans le nouvel environnement international seront certainement différentes que par le passé et elles devront prendre en compte la dimension de la parité dans les options de politique commerciale.

Par ses études de cas nationales sur les effets de la libéralisation et la facilitation du commerce sur la promotion de la parité et le bien-être des femmes, la CNUCED entend clarifier les résultats de la politique commerciale sous un angle sexospécifique. Elle tente également d'en tirer davantage d'enseignements pour la formulation des politiques futures. A l'aide de méthodologies variées, aussi bien quantitatives que multisectorielles et sectorielles, les études de cas de la CNUCED contribuent à enrichir la littérature encore peu abondante traitant des conséquences de la politique commerciale sur les questions relevant de la parité, telles que l'emploi, le revenu, l'émancipation et les relations au sein du ménage. Les études de cas mettent également en lumière la manière dont la dimension de la parité peut approfondir et enrichir la compréhension de la politique commerciale et de la performance, notamment en remettant en cause l'approche essentiellement globale de l'analyse traditionnelle de la politique commerciale qui masque

les effets redistributifs du commerce au niveau du pays; en mettant au premier plan de l'analyse des schémas d'inégalité qui se recoupent (sexe, revenu, race et situation géographique) et en intégrant des facteurs socioculturels dans l'analyse économique (CNUCED 2012a).

Le présent rapport réunit les synthèses des sept études de cas par pays conduites par la CNUCED de 2010 à 2014. Ces études font partie des activités de la CNUCED sur le commerce, la parité et le développement conduites par l'Organisation selon son mandat. Quatre d'entre elles (Bhoutan, Cap-Vert, Rwanda et Uruguay) ont été financées par la septième tranche du compte de l'ONU pour le développement. Deux (Angola et Lesotho) ont été financées par le gouvernement de Norvège. L'étude de cas de la Gambie a été réalisée dans le cadre de la mise à jour de l'Etude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) relevant du Cadre intégré renforcé (CIR).

II



Études de cas
nationales

2. ÉTUDES DE CAS NATIONALES

2.1 RWANDA

Le Rwanda se consacre à la tâche difficile de reconstruire sa société après le génocide de 1994 qui a dévasté le tissu social et économique. Le Rwanda est classé dans la catégorie des Pays les moins avancés (PMA) mais il a atteint un taux de croissance remarquable de 8% au cours des dix dernières années. Sa balance commerciale est cependant toujours négative, un déficit en grande partie financé par les apports de l'aide publique au développement. En 2010, les services représentaient la plus grande part de son PIB, suivis par l'agriculture et l'industrie.

Le Rwanda a très bien réussi à intégrer les questions de parité dans sa politique et à combler les écarts dans les domaines de l'éducation et de la participation politique. Néanmoins, des progrès restent encore à accomplir, en particulier dans l'accès aux actifs et aux ressources économiques, notamment pour les femmes vivant en milieu rural. De même, des normes culturelles sexistes, limitent parfois la portée et l'impact d'une législation égalitaire.

L'étude de la CNUCED (2014b) analyse les effets sur la parité de la libéralisation et/ou de l'expansion commerciale au Rwanda en observant les conséquences directes des exportations sur l'emploi ainsi que les effets des importations sur le bien-être des femmes (effet de consommation) et les dépenses du Gouvernement (effet de revenu). L'étude corrèle les indices de l'exportation et de l'importation dans différents secteurs avec la part de main d'œuvre féminine et utilise les résultats pour analyser et prévoir les effets probables de la progression des exportations sur la ventilation des emplois par sexe.

Le secteur agricole au Rwanda est axé principalement sur la subsistance. Les femmes tendent à se concentrer dans l'agriculture (81,6%) et sont fortement isolées à la fois des bénéfices directs et des menaces potentielles du commerce, bien que le tableau soit plus nuancé si l'on regarde de plus près des sous-secteurs discrets de l'agriculture. Par exemple, les secteurs traditionnellement à culture de rente, tels que le café et le thé, représentent la majeure partie des exportations au Rwanda et sont extrêmement

axés sur l'exportation. Ils sont les employeurs les plus importants pour les femmes parmi les segments marchands. Le Rwanda est en train de se repositionner dans le segment du café et du thé de qualité supérieure, ce qui pourrait avoir différents effets sur la main d'œuvre féminine. D'un côté, ce changement est susceptible de favoriser les agriculteurs orientés vers le commerce et d'écarter les petits exploitants marginaux, qui tendent à être des femmes. D'un autre, la vente de produits haut de gamme pourrait créer des ouvertures pour que les femmes vendent des produits de haut niveau qualitatif directement à des acheteurs spécialisés sur les marchés occidentaux, pour autant qu'on leur fournisse les infrastructures de soutien nécessaires et les réseaux de marketing appropriés.

Les cultures de rente non-traditionnelles (p. ex. floriculture) offrent des perspectives d'emploi importantes pour de nombreuses femmes à faible revenu, bien que l'on puisse s'interroger sur la qualité du travail généré (en termes de salaires, stabilité, développement des compétences et exposition aux risques) et sur les coûts socio-économiques correspondants. La production de denrées de base orientée vers le marché domestique est en cours de modernisation, malgré cela, les femmes vivant en milieu rural ont tendance à être relativement désavantagées comparées aux hommes en termes de capacités et d'accès aux ressources productives, ce qui peut sensiblement nuire à leurs possibilités de s'intégrer efficacement dans la chaîne d'approvisionnement modernisée. D'une manière générale, la commercialisation et la diversification de l'agriculture - parallèlement à l'intégration commerciale - comportent à la fois des difficultés et des perspectives pour les femmes.

L'industrie (manufacturière, minière et des produits de base) tend à être relativement orientée vers l'exportation, mais cela est dû, pour une large part, aux exportations de ressources minières. L'industrie extractive reste dominée par la main-d'œuvre masculine et emploie seulement 0,02% de l'ensemble des femmes actives. Partant, le revenu issu du commerce extérieur dans l'industrie n'a pas particulièrement d'incidence sur les femmes. Les femmes sont néanmoins actives dans un certain nombre de secteurs manufacturiers orientés vers l'exportation, tels que l'agro-industrie et l'artisanat qui peuvent devenir des moteurs importants de la croissance et peuvent contribuer à atténuer la pauvreté et à favoriser l'autonomisation des femmes.

Les services emploient 17% de la main-d'œuvre féminine, mais la plupart des secteurs de services au Rwanda demeurent non-exportables. Le tourisme fait exception. Il est aussi une industrie à forte proportion de main-d'œuvre féminine, avec un peu plus de la moitié de tous les employés qui sont des femmes (55,3%). L'expansion des services liés au tourisme créerait davantage d'emplois pour les femmes, néanmoins, son incidence globale serait vraisemblablement faible étant donné que le secteur n'emploie actuellement que 0,2% des femmes actives.

En termes de consommation, parce que la plupart des femmes rwandaises actives sont des agricultrices de subsistance, elles sont relativement isolées des fluctuations des prix des denrées alimentaires dues à la libéralisation du commerce. Hors de la capitale Kigali, 50% du revenu total des ménages proviennent de la consommation en nature de denrées produites au sein du foyer et, chez les ménages pauvres, cette part est encore plus élevée.

La libéralisation des régimes tarifaires au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a conduit à d'importantes baisses du revenu des droits de douane pour le Gouvernement central, toutefois, celles-ci ont été largement compensées par la hausse des impôts directs et indirects, ainsi que des subventions nettes. Les dépenses publiques n'ont donc pas diminué avec le temps et les effets potentiellement négatifs sur la main-d'œuvre féminine et sur le temps que les femmes ont à leur disposition ont été évités.

2.2 ANGOLA

Déchiré par un conflit jusqu'en 2002 et victime du syndrome hollandais sous l'effet d'importantes exportations de pétrole, de gaz et de diamants, l'Angola n'est pas encore en mesure d'entreprendre un processus de transformation structurelle à long terme qui réorienterait l'économie vers des activités plus productives. Et ce, malgré un taux de croissance annuel du PIB impressionnant de 12% au cours des dix dernières années, et la mise en place de réformes économiques significatives depuis le début des années 2000, visant à une stabilisation macroéconomique, ainsi qu'à une restructuration et à une diversification de l'économie.

Les distorsions macroéconomiques sous forme d'un taux de change fortement apprécié continuent à peser sur la compétitivité des exportations de produits manufacturés et la structure production-emploi demeure biaisée. Comme dans de nombreux PMA, l'agriculture en Angola demeure un secteur à faible productivité, représentant 82% de l'emploi total, mais seulement 8% du PIB. L'économie présente par conséquent une vaste part d'activité informelle qui contribue au PIB à hauteur de plus de 45% et représente 70% des emplois dans les zones rurales et urbaines. L'étude de la CNUCED (2013a) utilise une approche quantitative pour évaluer si la structure existante de l'économie a créé des emplois pour les femmes et si cela a conduit à une plus grande féminisation de la main d'œuvre. En mettant en lumière l'incidence des questions économiques structurelles sur l'inégalité entre hommes et femmes, l'étude remet en cause la notion selon laquelle la politique macroéconomique est neutre du point de vue de la parité.

En Angola, la libéralisation du commerce en agriculture a déjà fait croître les importations de denrées alimentaires. La pénétration des importations de denrées alimentaires dans le pays est estimée autour de 70%. L'on pourrait s'attendre à ce que des importations meilleur marché déprécient les prix des produits domestiques (en particulier compte tenu du taux de change élevé) et/ou induise un déplacement de la consommation des denrées de base domestiques vers les denrées importées. Néanmoins, l'agriculture en Angola croît encore à un rythme rapide, et bien que les agriculteurs produisant des cultures de rente pour le marché aient parfois été touchés, les petites exploitantes, la plupart du temps orientées vers les biens de subsistance, sont isolées des flux commerciaux. Par conséquent, la libéralisation du commerce n'a pas eu beaucoup d'effet sur le bien-être des femmes productrices agricoles. Avec la modernisation des infrastructures, toutefois, le marché national sera mieux intégré, et l'agriculture domestique exposée aux effets de la concurrence des produits bon marché importés – ce qui finira par avoir des incidences non négligeables sur la main d'œuvre féminine. Promouvoir une évolution de la production de cultures vivrières à faible valeur ajoutée à des biens à plus haute valeur ajoutée est une mesure politique positive, mais qui risque toutefois de désavantager les femmes car elles sont déjà concentrées dans le secteur de subsistance et pourraient se trouver marginalisées, exclues ou déplacées dans le processus. Le secteur

des produits de base, lui-même, a besoin d'être commercialisé en procurant aux femmes l'accès aux services de vulgarisation et à des techniques de production modernisées, aux terres, au crédit et à la formation en gestion d'entreprise.

Bien que le secteur manufacturier ait enregistré une croissance à double chiffre, sa contribution au PIB de l'Angola n'a pas augmenté avec le temps. Les activités orientées vers l'exportation n'ont pas progressé en raison de l'appréciation du taux de change qui rend les exportations non viables économiquement. L'Angola n'a donc pas enregistré de « féminisation » du secteur manufacturier. Néanmoins, il existe un potentiel de réactivation de la capacité manufacturière du pays dans des sous-secteurs où le pays a des avantages comparatifs. Les produits alimentaires à forte valeur ajoutée et transformés pourraient constituer une industrie, au sein du secteur manufacturier, capable d'offrir aux femmes des perspectives d'emplois non négligeables, même si les difficultés liées aux taux de change défavorable et aux barrières institutionnelles devront être résolues. En termes de services, les activités liées au tourisme pourraient être stimulées afin de diversifier l'économie, bien qu'à nouveau, l'appréciation monétaire et l'absence de personnel qualifié peuvent poser problème. Le tourisme a également le potentiel d'employer un grand nombre de femmes, en particulier si les disparités entre les sexes en éducation et en formation continue sont aplanies.

2.3 LESOTHO

La croissance économique au Lesotho a été lente et inégale. Le pays est classifié en tant que PMA et pays à déficit alimentaire. Bien qu'une relative contraction de l'agriculture ait été plus que compensée par l'expansion de l'industrie, 52% de la main-d'œuvre masculine et 27% des femmes travaillent dans l'agriculture de subsistance. Contrairement au Rwanda et à l'Angola, le Lesotho a connu une transformation structurelle marquante de l'agriculture à l'industrie manufacturière, à la suite de concessions liées au commerce qui ont fourni aux femmes de meilleures perspectives d'emploi. L'étude de la CNUCED (2012b) utilise des données quantitatives et qualitatives pour analyser ce changement et ses incidences sur l'emploi des femmes, leur revenu et leurs conditions de travail. L'étude note que, en dépit des progrès accomplis, des

vulnérabilités demeurent en ce qui concerne le retrait des concessions commerciales, les faibles salaires et les mauvaises conditions de travail.

La transformation structurelle du Lesotho de l'agriculture aux activités manufacturières a été motivée par une expansion de l'industrie de l'habillement à la suite de l'accès unilatéral, non-réciproque, hors contingent et en franchise de droits de douane au marché des États-Unis dans le cadre de l'AGO (African Growth and Opportunity Act, loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique). L'accès a été accordé au pays en 2001. Les règles d'origine spéciales de l'accord permettant l'utilisation d'éléments de tierces parties ont favorisé une expansion particulièrement rapide des exportations vers les États-Unis. Entre 2001 et 2004, les exportations d'habillement du Lesotho vers les États-Unis ont presque triplé.

Comme dans beaucoup d'autres pays en développement qui exportent des vêtements, la main-d'œuvre dans l'industrie de l'habillement au Lesotho est majoritairement féminine, avec jusqu'à 98% de travailleuses dans certains secteurs (comme la coupe et la couture). L'expansion de l'industrie de l'habillement a fourni des possibilités d'emploi et de revenu à des femmes relativement peu qualifiées qui n'auraient autrement guère de chance d'occuper un emploi formel. De 1999 à 2004, l'industrie de l'habillement du Lesotho est devenue l'employeur le plus important du pays, passant de 10 000 emplois en 1999 à quelque 48 000 en 2004. La plupart des travailleurs sont des employés à plein temps au bénéfice d'un contrat permanent plutôt que des travailleurs occasionnels, et des conventions collectives sont en vigueur. L'industrie a également introduit un programme sanitaire innovant en coopération avec le Gouvernement, qui dispense gratuitement des soins et des traitements liés au VIH sur le lieu de travail. Si l'on considère que 40% des travailleurs du textile et du secteur de l'habillement sont séropositifs au VIH, avoir accès à des soins gratuits signifie que les travailleurs évitent les longues attentes dans les cliniques publiques et ne perdent pas de revenu.

Néanmoins, il ressort de l'étude de la CNUCED (2012b) que, même si cette expansion des exportations a créé des opportunités pour les femmes, elle a aussi engendré de nouveaux schémas de vulnérabilité et d'inégalité. Bien que les salaires dans l'industrie soient

conformes au minimum obligatoire, ils sont faibles en termes réels, et à peine suffisants pour couvrir les dépenses de base, telles que la nourriture et le logement, et ne permettent donc pas aux travailleurs d'épargner ou d'améliorer leur niveau de vie. En réalité, les salaires de l'industrie textile et de l'habillement sont les plus bas de toutes les industries du Lesotho et contribuent de façon marquante à la persistance de l'écart salarial entre hommes et femmes à l'échelle nationale. Même si les normes fondamentales du travail, comme l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé ou de l'exploitation du personnel sont respectées, les conditions de travail sont décrites comme dures dans l'étude de la CNUCED.

En termes d'occupation, les femmes tendent à être concentrées dans les échelons à bas salaires et non qualifiés de la chaîne de l'habillement, tels que l'emballage, la couture et la coupe, limitant ainsi les possibilités de développer leurs compétences et d'évoluer dans leurs emplois. Cette segmentation professionnelle semble être davantage attribuable à des normes sexistes et à des stéréotypes sur les activités appropriées pour les femmes qu'au manque de capacités ou aux différences dans les degrés de qualification. En outre, la dilution de la préférence du Lesotho en raison de traitement préférentiel accordé à d'autres pays, ainsi que l'expiration des préférences commerciales résultant de l'expiration de l'accord AGOA prévue pour 2015, pourraient faire perdre au Lesotho les avantages dont il bénéficie actuellement comme exportateur. Ceci menacerait les acquis obtenus sur le plan de l'emploi des femmes. Il peut donc sembler judicieux de demander l'extension de l'AGOA pour des motifs relevant de la parité.

2.4 GAMBIE

L'un des plus petits pays du continent africain, la Gambie a un taux de pauvreté de plus de 48% et un degré d'inégalité élevé. Il est également classé dans la catégorie des PMA bien que son économie ait présenté un certain dynamisme au cours des dix dernières années. En termes de structure, les services représentent plus 50% du PIB et sont dominés par le tourisme, alors que la principale exportation du pays est la cacahuète. La Gambie possède également une riche base de ressources dans les espèces de poissons marins le long de son littoral ainsi qu'à l'intérieur, grâce au fleuve Gambie qui coule sur toute

la longueur du pays. L'industrie de la pêche est déjà importante pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des pauvres: pêcher, transformer et vendre sont les principales sources de subsistance des communautés côtières et constituent également des activités complémentaires servant de filet de sécurité pour les communautés rurales de l'intérieur. Une étude de la Gambie réalisée par la CNUCED et le CIR (2014) utilise une approche sectorielle pour examiner le secteur de la pêche en tant que moyen potentiel d'atténuer la pauvreté, compte tenu des ressources marines du pays. A l'aide d'une approche à la fois quantitative et qualitative, l'étude fournit un aperçu de la structure existante dans le secteur de la pêche, et notamment de sa dynamique en matière de parité, et se penche sur les obstacles et sur le potentiel associé à l'expansion de la transformation du poisson, de l'aquaculture et des sous-secteurs artisanaux.

Les activités liées à la pêche sont relativement féminisées. Les femmes jouent un rôle actif dans le secteur artisanal, représentant 80% des transformateurs et 50% des commerçants de poisson frais et préparé. Elles représentent également 70% des travailleurs dans le sous-secteur industriel. Les femmes sont segmentées dans des activités particulières de l'industrie. Dans le segment artisanal, une structure sexospécifique des échanges commerciaux prévaut tout au long de la chaîne, notamment dans deux secteurs interdépendants (Musselli et Zarrilli 2012):

- (i) Les femmes opèrent à petite échelle, ce qui implique la vente directe du poisson et de faibles marges bénéficiaires, alors que les commerçants masculins opèrent à plus grande échelle, avec des techniques à forte intensité de capital et des marges bénéficiaires plus élevées.
- (ii) Les femmes approvisionnent les marchés domestique et urbain, alors que les hommes contrôlent les marchés plus éloignés, sous-régionaux, ainsi que l'exportation, notamment vers les États-Unis et l'Union européenne. De même, des structures de ségrégation professionnelle existent dans le secteur industriel, où les femmes sont confinées dans les tâches de conditionnement et de transformation.

Dans le segment artisanal, cette division du travail résulte non seulement de rôles sociaux à forte discrimination qui associent les femmes au foyer et restreignent leur mobilité, mais aussi d'un accès inégal aux ressources productives dans la chaîne de valeur

du poisson. Les femmes ont bien moins accès aux installations gérées par la collectivité, telles que les sites de débarquement et les équipements de fumage et de séchage. En fait, les femmes ont généralement accès uniquement à ceux qui peuvent être décrits comme des « actifs diminués », alors que les sous-secteurs qui reçoivent davantage d'investissements ont tendance à se « déféminiser », c'est-à-dire à voir le nombre de femmes réduire. Par conséquent, les femmes utilisent des technologies rudimentaires pour saler et sécher le poisson et n'ont guère accès au crédit ou à la formation en transformation du poisson ou en développement des compétences entrepreneuriales.

Bien que le secteur de la transformation industrielle du poisson orienté vers l'exportation soit relativement petit, il recèle un important potentiel pour générer de l'emploi et atténuer la pauvreté, particulièrement pour les femmes, dans le noyau d'activités en aval (transformation en usine). Les femmes représentent actuellement entre 46 et 80% de la main-d'œuvre dans les usines de transformation des produits de la pêche. Le secteur en est encore à son stade embryonnaire: en juillet 2012, 128 femmes au total étaient employées dans les quatre usines en fonctionnement. Une expansion du secteur pourrait probablement stimuler une hausse de l'emploi salarial des femmes dans le secteur formel, avec des corollaires importants sur l'atténuation de la pauvreté (les femmes paient les frais de scolarité de leurs enfants et achètent les vêtements et la nourriture pour la famille à partir de leurs salaires). Néanmoins, des tentatives de dynamisation de l'industrie de la pêche, et notamment du secteur des exportations, risquent également d'exacerber les segmentations existantes, la polarisation et l'exclusion. En particulier, la modernisation sélective et la ségrégation du segment de la chaîne orienté vers l'exportation pourrait accentuer les clivages sociaux entre les commerçants masculins à grande échelle (engagés dans le secteur de l'exportation) et les petites exploitantes féminines (dominant le marché local). De même, pour les espèces de poisson qui alimentent à la fois l'exportation et le marché domestique, il pourrait se produire un détournement de l'approvisionnement de la chaîne domestique vers la chaîne des exportations, avec d'importantes implications sur la sécurité alimentaire. Les politiques doivent être soigneusement structurées afin de produire des résultats socialement inclusifs et égalisateurs entre les sexes.

2.5 CAP-VERT

La République du Cap-Vert est un petit pays archipélagique constitué de 10 îles au large des côtes sénégalaises, en Afrique occidentale. Le pays est sorti de son statut de PMA en 2008. Il présente une économie basée sur les services avec plus de 66% du PIB provenant des activités tertiaires, et son industrie touristique est vouée à la croissance. L'économie du Cap-Vert est fortement dépendante des importations, particulièrement des denrées alimentaires et de plusieurs types de machines. Le secteur de l'exportation est petit et limité aux biens de première nécessité et aux produits de basse technologie. L'insécurité alimentaire au Cap-Vert est structurelle, avec seulement 10% de terres arables, le pays est, par conséquent, fortement exposé aux chocs dérivant de la hausse brutale des prix mondiaux des denrées alimentaires. L'étude de la CNUCED (2011a) sur le Cap-Vert fait appel à une micro-simulation pour évaluer les incidences de la libéralisation et de la facilitation du commerce sur le bien-être des ménages à travers les recettes, la consommation et les effets sur les revenus. À l'aide des données de l'enquête sur les ménages, l'étude analyse les implications du bien-être de trois développements potentiels dans le pays: une hausse des prix des denrées alimentaires, des envois de fonds plus élevés et l'expansion du tourisme. Et, surtout, l'étude examine s'il y aurait une discrimination par sexe dans les gains liés au commerce et si ceux-ci affecteraient les ménages riches et les ménages pauvres différemment.

L'étude de la CNUCED simule les effets sur la pauvreté d'une hausse de 10% des prix internationaux des denrées alimentaires par rapport aux budgets des ménages du Cap-Vert. Au niveau national, la part du budget consacrée à l'achat de denrées alimentaires est de 45% environ chez les ménages ayant les revenus les plus faibles, avec une légère différence entre les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme. Étant donné que les ménages pauvres dépensent une plus grande part de leur revenu à l'achat de nourriture que les ménages riches, les hausses de prix des denrées alimentaires sont préjudiciables pour les pauvres, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales, ainsi que pour les ménages dirigés par les hommes comme pour ceux dirigés par les femmes. De même, en admettant que la libéralisation des tarifs douaniers en agriculture conduise à une baisse de 10% des prix des denrées

alimentaires, simuler cet effet a induit une réduction de la pauvreté de l'ordre de 2,6%, et a révélé à nouveau que les baisses de prix des denrées alimentaires ont un effet nettement favorable sur les pauvres.

Les envois de fonds sont une importante source de revenu pour les ménages du Cap-Vert, représentant plus de 10% du revenu total. Une hausse de 20% des envois de fonds aurait des effets positifs sur la prospérité en général. Les hausses de revenus seraient plus élevées pour les ménages dirigés par des femmes, et les zones rurales seraient plus concernées que les zones urbaines. Dans les zones urbaines, les gains seraient similaires d'un bout à l'autre de l'échelle de revenus, soit 2% du revenu du ménage pour les ménages dirigés par une femme et 1% pour les ménages dirigés par un homme. Par opposition, les gains dans les zones rurales tendraient à être associés positivement aux dépenses du ménage par tête, en particulier dans les ménages dirigés par des femmes. D'une manière générale, ces effets seraient plus importants pour les ménages dirigés par des femmes et ceux vivant dans des zones rurales, à l'exception des foyers les plus pauvres dont la part du revenu provenant des envois tend à être faible.

Le tourisme est actuellement l'une des principales sources de croissance et de recettes en devises du Cap-Vert et demeure une industrie importante pour l'analyse des gains de prospérité et des incidences sur la pauvreté. Étant donné que les principaux secteurs associés au tourisme sont l'hôtellerie-restauration, le commerce et les transports, l'étude de la CNUCED (2011a) suppose que les dépenses par tête du ménage augmenteraient de 30% si le chef de famille travaille dans le premier secteur, et de 10% s'il travaille dans le second. L'analyse révèle que l'expansion de l'industrie touristique conduirait à des gains de prospérité minimaux pour les ménages les plus pauvres. La croissance dans les sous-secteurs des communications et du transport bénéficierait de façon disproportionnée aux ménages riches et aux ménages à revenu moyen. Aussi bien dans les zones urbaines que rurales, les ménages dirigés par des femmes et ceux au bas de l'échelle de répartition des revenus tireraient davantage parti d'une expansion du sous-secteur du commerce que d'une expansion de l'hôtellerie-restauration. Les ménages dirigés par des hommes profiteraient d'une expansion des transports, notamment dans les zones urbaines.

Comme dans le cas d'autres pays analysés dans ce rapport, au Cap-Vert, la participation des femmes à l'éducation et aux formations dans le tourisme leur permettrait d'accéder à des positions plus élevées, plus stables et mieux rémunérées.

2.6 BHOUTAN

Le Bhoutan est un petit PMA sans littoral dans l'Himalaya, qui a atteint un niveau de développement humain considéré comme moyen. Le pays a connu une croissance soutenue depuis les années 2000, induite principalement par le développement de l'hydroélectricité, bien que l'agriculture demeure la principale source de subsistance. L'économie bhoutanaise est caractérisée par un bon degré d'ouverture commerciale, et l'étude de la CNUCED (2011b) visait à couvrir largement les aspects de facilitation du commerce dans des secteurs, tels que les régimes douaniers, le transport et la mise en conformité avec les normes. L'analyse évaluait également l'impact sur la parité d'une réduction des tarifs douaniers sur la base du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) tarifs douaniers non préférentiels, qui sont relativement élevés au Bhoutan.

L'étude de la CNUCED (2011b) évalue comment ces politiques commerciales ont affecté les ménages bhoutanais par des changements de prix des biens et des facteurs de production à travers les incidences sur la consommation et sur le revenu, ainsi qu'à travers des changements dans les recettes publiques. Les résultats ont ensuite été ventilés par la dimension pertinente - région, sexe, pauvre ou non pauvre - afin d'identifier les sous-groupes qui gagneraient ou perdraient de la politique commerciale. L'analyse se concentre sur les principaux produits agricoles pour lesquels les effets du commerce sont potentiellement importants et quantifiables: du côté des exportations, les pommes de terre, les oranges et les pommes (des produits de zones tempérées dans lesquels le Bhoutan possède des avantages comparatifs en Asie du Sud), et, du côté des importations, le riz, nourriture de base du pays.

En ce qui concerne les exportations, l'étude a révélé que la libéralisation/facilitation du commerce aurait un impact progressif, ou favorable aux pauvres (en d'autres termes, elle favoriserait davantage les ménages pauvres que les riches) dans le cas des

pommes de terre et des oranges car ces producteurs ont tendance à être relativement plus pauvres que les non-producteurs. D'un autre côté, attendu que les producteurs de pommes s'en sortent visiblement mieux que les non-producteurs, une expansion des exportations de pommes profiterait sans doute relativement plus aux ménages non pauvres qu'aux ménages pauvres (effet régressif, ou défavorable aux pauvres). Étant donné que les besoins de main-d'œuvre, les coûts et les risques associés à la production des pommes sont élevés, notamment en cas de production à grande échelle pour l'exportation, seuls les riches exploitants pourraient se spécialiser dans la production de pommes. En outre, il est fort probable que les acheteurs s'approvisionnent auprès des grands cultivateurs, qui sont plus faciles à cordonner et à contrôler.

Afin de favoriser des résultats équitables, les stratégies visant à renforcer le secteur agricole doivent, par conséquent, inclure des instruments qui favorisent les politiques redistributives, et appréhender les difficultés spécifiques auxquelles font face les agriculteurs pauvres pour saisir les opportunités commerciales.

Du côté des importations, l'analyse a révélé que la poursuite de la libéralisation des importations de riz finirait par être favorable aux pauvres, dans la mesure où les consommateurs nets sont concernés, attendu que la part dépensée sur le riz baisse sensiblement lorsque le revenu des ménages augmente. Un inconvénient majeur de cette analyse est qu'elle ne documente pas les effets sur les producteurs nets de riz, ce qui est important car 75% des ménages d'agriculteurs produisent du riz.

En ce qui concerne la parité, la principale conclusion qui ressort de l'étude de la CNUCED (2011b) est qu'il n'y aurait pas ou qu'il y aurait peu de discrimination face aux gains du commerce, dans l'un ou l'autre des secteurs de l'exportation ou de l'importation considéré. En termes de dépenses publiques de consommation, les ménages dirigés par des femmes, autant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, se trouvent mieux lotis que les ménages dirigés par des hommes. Il n'y a pas de discrimination envers les femmes concernant la propriété d'actifs productifs. Plus de 60% des actes notariés d'enregistrement foncier sont détenus par des femmes, suivant un schéma traditionnel d'héritage matrilinéaire dans la plupart

des communautés.

L'étude a également révélé que les textiles, l'habillement, l'artisanat et l'agro-industrie ont le potentiel de devenir des secteurs plus dynamiques au Bhoutan si les bonnes conditions sont remplies, et que des liens sont établis avec des points de vente touristiques et des acheteurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Seulement 4,7% de la main-d'œuvre bhoutanaise est employée dans le secteur manufacturier et, à première vue, il semblerait que la libéralisation ou la facilitation du commerce ait un impact minime sur ce secteur. Toutefois, l'industrie textile représente environ 86% des femmes employées dans le secteur et, par conséquent, l'expansion pourrait bénéficier directement aux femmes. Il en va de même pour le tourisme, et la transformation des produits alimentaires recèle également un potentiel de développement considérable. Le Bhoutan pourrait, par exemple, miser sur son modèle de développement unique - le pays mesure sa prospérité par des principes formels de santé spirituelle, physique, sociale et environnementale qu'il nomme « bonheur national brut » - en positionnant ses biens et services sur des marchés à forte valeur ajoutée.

2.7 URUGUAY

L'Uruguay est un exemple atypique dans cet échantillonnage de pays car il s'agit d'un pays à revenu moyen supérieur, avec une répartition assez équitable du revenu, qui est classé au rang élevé de l'indice de développement humain. L'Uruguay présente également une structure économique qui est davantage caractéristique des pays riches que des pays en développement, et il ne s'agit pas d'un pays à forte intensité de main-d'œuvre. L'Uruguay est exemplaire en termes d'égalité entre hommes et femmes dans les domaines de l'éducation et de la santé, et il s'en sort également plutôt bien en matière de participation économique à la fois pour les hommes et les femmes. Toutefois, des progrès restent à accomplir pour renforcer le rôle des femmes au niveau politique. L'étude de la CNUCED (2015) analyse comment la libéralisation et les changements qui en ont découlé dans la structure productive du pays ont influencé l'accès des femmes à l'emploi.

L'Uruguay a connu de profondes transformations

de sa structure productive et commerciale. Sa spécialisation dans les produits de base, majoritairement des produits agricoles et d'élevage, s'est intensifiée depuis 1990. En 2012, près de 65% du total de ses exportations étaient des produits de base, soit une hausse considérable par rapport aux 40% du début des années 1990. Cette évolution est attribuable à plusieurs facteurs, et notamment à la mise en œuvre d'une politique de stabilisation fondée sur la gestion du taux de change; au choix d'une politique industrielle visant à créer des niches de spécialisation en exportation afin de compenser la petite taille du marché intérieur; à une libéralisation unilatérale du commerce; à une intégration régionale à travers le Marché commun du Sud (MERCOSUR); à la sortie progressive, au plan multilatéral, du régime commercial spécial pour les textiles et l'habillement et, enfin, aux prix internationaux élevés des marchandises agricoles.

Le secteur des services, traditionnellement dominant en termes de contribution à l'économie nationale, représentait plus de 70% du PIB en 2011. Un autre aspect de la transformation structurelle du pays est la forte baisse de la part du secteur manufacturier dans l'ensemble de la valeur ajoutée. L'Uruguay a connu un processus de désindustrialisation au cours duquel la part de l'industrie manufacturière est passée de 23% en 1978, à 15% en 2011 en termes constants, accompagné par un recul de l'emploi dans le secteur.

D'une manière générale, les données tendent à suggérer que les implications de la composition structurelle de l'économie uruguayenne ont été plutôt préjudiciables aux femmes. L'expansion du secteur agricole ne s'est pas traduite en une augmentation des perspectives d'emploi pour les femmes et la croissance du secteur des services n'a pas fait suffisamment progresser l'accès des femmes à des postes de plus haut niveau et mieux rémunérés.

La politique commerciale et la dérégulation des marchés domestiques ont accentué le caractère extensif orienté vers l'exportation de l'agriculture, déclenchant certaines tendances qui ont affecté la main-d'œuvre féminine rurale. Néanmoins, si l'on considère le nombre de femmes employées dans l'agriculture, il apparaît que l'Uruguay n'a pas été entièrement en mesure de transférer les femmes

dans de nouvelles activités agricoles, bien que des perspectives d'emplois soient apparues dans les sous-secteurs de l'horticulture et de l'industrie alimentaire. En outre, étant donné que l'agriculture extensive est dominée par la main-d'œuvre masculine, les hausses de productivité dans ce domaine profitent principalement aux hommes.

Les recherches révèlent que l'intégration commerciale a eu un impact négatif important sur l'emploi dans le secteur manufacturier et a joué un rôle dans la réduction des salaires relatifs et les écarts salariaux dans le secteur - les principaux perdants étant les travailleurs non qualifiés. D'un point de vue sectoriel, l'emploi dans le textile, l'habillement et le cuir, qui sont des secteurs à forte concentration de main-d'œuvre féminine, a connu une sévère contraction. Toutefois, l'industrie alimentaire, dans laquelle de nombreux sous-secteurs sont également dominés par la main-d'œuvre féminine, a créé quelques nouveaux emplois. La perte des emplois du secteur manufacturier a été en partie compensée par l'expansion du secteur des services induite par l'ouverture accrue de l'Uruguay aux échanges. La demande en main-d'œuvre a augmenté dans les secteurs qui employaient principalement des femmes, et notamment les secteurs exportateurs (tourisme, services d'information et de communication) et non-exportateurs (services sociaux et aux personnes). La répartition de l'emploi des femmes à travers les différents sous-secteurs ne s'est pas fondamentalement modifiée au fil du temps: elles sont principalement employées dans le commerce de gros et de détail, dans les hôtels et les restaurants, et, surtout, dans les services sociaux, notamment l'éducation, la santé et les services domestiques. En fait, la part féminine de l'emploi dans les services financiers a chuté avec le temps, peut-être à cause de la concentration accrue de l'industrie, processus dans lequel les femmes ont été les grandes perdantes.

L'étude de la CNUCED (2015) recommande que l'Uruguay met en œuvre des mesures visant à accroître la participation des femmes dans les secteurs agricoles en expansion, comme un meilleur accès aux ressources productives, ainsi qu'à améliorer leur accès à des postes qualifiés dans le secteur des services, grâce à une meilleure compréhension des compétences et des connaissances requises.

III



Recommandations
politiques

3. RECOMMANDATIONS POLITIQUES

Dans toutes ses études nationales, la CNUCED a formulé des conseils politiques spécifiques sur la manière dont les effets de la politique économique pourraient être redistributifs et contribuer à la parité entre les sexes. La présente section examine quelques-unes de ces recommandations politiques dans différents secteurs.

3.1 AGRICULTURE ET PÊCHE

Certains des pays analysés, comme le Bhoutan, ont des économies reposant principalement sur l'agriculture, orientées vers l'agriculture de subsistance à faible productivité et ne peuvent compter que sur quelques exportations de cultures de rente. Néanmoins, dans les pays où la production s'est déplacée vers le secteur tertiaire ou secondaire, comme c'est le cas du Lesotho, de l'Angola et du Rwanda, une large part de la population, et notamment les femmes, continue à tirer ses moyens de subsistance du secteur agricole. Ces pays font alors face à un choix politique entre mettre en place un système productif fondé sur une agriculture durable à forte intensité de connaissances reposant sur de petits exploitants, ou commercialiser l'agriculture à grande échelle. Du point de vue politique et paritaire, il s'avère que des efforts seront nécessaires sur les deux fronts.

Tout d'abord, la production des petits exploitants doit devenir plus viable et le rendement agricole doit être amélioré en s'attachant notamment à fournir aux femmes cultivatrices des services de vulgarisation et un accès à des techniques de production plus modernes, au crédit, à davantage d'apports et à des infrastructures d'irrigation. De meilleures conditions de transport et de stockage ainsi que des équipements logistiques permettraient de garantir que les denrées périssables atteignent le marché en toute sécurité. La production de produits de base domestiques et de cultures indigènes non-échangeables pourrait être modernisée et commercialisée sur des marchés locaux, dans des pays comme le Cap-Vert, le Rwanda et l'Angola. En outre, il conviendrait de repérer des niches à forte valeur ajoutée au sein du secteur traditionnel afin d'y développer l'exportation. Au Bhoutan, par exemple, il pourrait s'agir du ramassage et de la vente des champignons, des plantes

médicinales et des plantes pour l'extraction d'huiles essentielles. Ces secteurs de niche dans l'agriculture pourraient procurer des emplois aux femmes et tirer parti de leur savoir ancestral.

Les questions foncières doivent également être abordées dans des contextes où le droit coutumier, souvent discriminatoire envers les femmes, supprime la législation officielle en matière de succession et de propriété foncière. En Angola, par exemple, la coutume en vigueur veut que le droit des femmes à posséder des terres et à accéder à des ressources économiques dépende de leur statut marital et de leur fécondité. Ceci implique que, dans certaines régions, une femme qui ne peut pas avoir d'enfants, qui est divorcée ou veuve, peut perdre ses droits à la propriété foncière. Il s'agit de l'un des principaux obstacles à l'accroissement de la productivité agricole et du revenu des femmes en milieu rural. Les gouvernements devraient envisager sérieusement de garantir les droits des femmes sur les terres collectives.

Deuxièmement, il convient d'appréhender simultanément les obstacles liés au genre dans la production commerciale de cultures vivrières et de cultures de rente. Les schémas existants de segmentation par sexe pourraient empirer si les femmes demeurent confinées dans les secteurs non marchands moins dynamiques ou en régression et les hommes continuent à prédominer dans les secteurs marchands et en expansion. Dans les pays comme l'Uruguay, où l'agriculture est largement commercialisée mais n'ouvre pas beaucoup de voies aux femmes, il conviendrait d'envisager de nouvelles cultures d'exportation dans l'horticulture, la production laitière et les exportations de fleurs qui engagent des femmes dans des activités de production. De même, en Gambie, la production commerciale dans les marchés de niche des huîtres et des crevettes pourrait profiter aux femmes. Il existe particulièrement un marché d'exportation de niche potentiellement important pour le poisson-chat fumé et d'autres espèces de poissons à valeur élevée comme les crevettes et le barracuda vers la diaspora gambienne en Europe. Des efforts doivent être accomplis pour intégrer les femmes cultivatrices dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et les mettre en relation avec des acheteurs des pays développés (acheteurs et usines de transformation locales) souvent à même de fournir un soutien au développement, des intrants de qualité et des financements. De manière

à éviter les relations de dépendance ou les contrats inéquitables, il est recommandé d'envisager des partenariats triangulaires public-privé, impliquant les agriculteurs, les acheteurs et le secteur public.

En termes de politique commerciale, un certain nombre de programmes d'aide au commerce, et notamment le Cadre intégré renforcé, pourraient être utilisés pour catalyser l'aide au développement en faveur des initiatives des pays pour développer les infrastructures économiques de base et soutenir les services nécessaires pour moderniser et étendre les secteurs dans lesquels travaillent les femmes. Lorsque des questions de parité se posent, il sera important de les incorporer dans la conception et la mise en œuvre du programme de soutien. L'élimination ou la simplification des mesures non tarifaires, comme les mesures sanitaires et phytosanitaires, et la réduction des coûts du transport et d'autres coûts connexes, pourraient être discutées dans le cadre de la coopération régionale renforcée. Au niveau international, il convient de mettre davantage l'accent sur les aspects de facilitation du commerce du côté de l'offre, et en particulier sur les obstacles qui entravent le potentiel entrepreneurial des femmes. De même, comme l'envisage l'étude de l'Angola, les pays de la catégorie des PMA pourraient tirer parti de la marge de manœuvre dont ils disposent selon les règles de l'Organisation mondiale du commerce et utiliser des mesures, telles que les subventions agricoles et la protection tarifaire temporaire pour compenser les désavantages concurrentiels et restaurer la capacité d'offre dans l'agriculture.

Dans le même temps, il convient de garder à l'esprit les questions de sécurité alimentaire et de développement équitable concernant l'agriculture. A l'échelon des ménages, il est important de préserver une certaine capacité à produire des denrées alimentaires de base pour l'autosubsistance comme moyen d'atténuer les risques sur les prix des produits alimentaires. Le Cap-Vert, par exemple, est fortement dépendant des importations de nourriture et l'étude de la CNUCED révèle comment une hausse des prix des denrées alimentaires pourrait avoir des effets néfastes sur les ménages les plus pauvres. Le Gouvernement administre déjà des mécanismes de protection sociale pour contrôler l'incidence négative de l'insécurité alimentaire, mais ces programmes pourraient être ajustés par lieu, sexe et revenu. Des transferts d'espèces ciblés comme stratégie alternative

pourraient également être envisagés. L'Angola pourrait relever certains droits de douane sur les produits agricoles présentant un intérêt à l'exportation (p. ex. les céréales), au moins à court et moyen terme, bien que le préjudice potentiel à l'encontre des pauvres de cette mesure doive être pris en compte à l'aide de mesures de protection pour les segments vulnérables de la population. Il est également important de négocier des consolidations tarifaires pour garantir la sécurité alimentaire, attendu que marge de manœuvre en matière tarifaire laisserait au pays une flexibilité considérable dans la conception de programmes de protection nationaux visant à autonomiser les femmes en milieu rural et à promouvoir la sécurité des moyens de subsistance et du développement rural. Les pays qui souhaitent stimuler la production de denrées alimentaires de base, en particulier, pourraient conserver une souplesse pour ajuster les droits de douanes dans les limites de leurs plafonds, notamment sur des produits très sensibles en termes de parité et de sécurité alimentaire. Il est important de garder à l'esprit, toutefois, que, globalement, les politiques de protection des tarifs douaniers peuvent produire des résultats favorables aux pauvres si ces derniers sont beaucoup plus nombreux dans les campagnes que dans les villes (où ils ont tendance à être fortement dépendants des denrées alimentaires importées) et dans la mesure où les petits agriculteurs produisent des excédents vendus sur le marché domestique. Il convient également de tenir compte des aspects politiques, attendu que les décideurs sont rétifs à procéder à des augmentations des tarifs qui auraient des répercussions négatives sur les circonscriptions urbaines.

La pêche, secteur connexe de l'agriculture, recèle un potentiel considérable de développement en Angola, au Cap-Vert, et, surtout, en Gambie. Dans ce dernier pays, il est important d'identifier et d'appréhender les difficultés liées à la parité par la planification, la réalisation et le suivi de projets visant à réparer et à développer les installations sur les sites de débarquement des pêcheries et les marchés de poisson domestiques. L'objectif est de veiller à ce que les installations utilisées par les femmes soient modernisées, ou que les installations modernisées (y compris celles servant au segment de la chaîne orienté vers l'exportation) puissent être autant accessibles par les femmes que par les hommes. Les investissements prioritaires devraient inclure les équipements qui prennent en compte les petits opérateurs (femmes)

qui servent le marché intérieur, et pas seulement les équipements conçus pour l'exportation. Les équipements orientés vers le marché domestique devraient comprendre des systèmes de fabrication de glace et de réfrigération, afin de proposer sur les marchés urbains/domestiques des produits de haute qualité, ainsi que des installations de manutention et de transformation.

3.2 LES ACTIVITÉS MANUFACTURIÈRES

Les pays analysés dans la présente étude font face à divers défis concernant le secteur manufacturier. Dans certains d'entre eux, comme le Rwanda et l'Angola, des politiques macroéconomiques et industrielles appropriées doivent être adoptées afin de générer un processus de transformation structurelle, alors qu'au Lesotho, il convient de renforcer, de diversifier et de pérenniser la croissance du secteur manufacturier. En Uruguay, puisque la désindustrialisation est déjà en cours, il convient de remédier à la concurrence des importations par la diversification des produits et des marchés, tout en explorant de nouvelles voies pour promouvoir l'industrie manufacturière d'exportation du MERCOSUR.

Sous l'angle de la parité, lorsque l'on regarde de plus près les femmes entrepreneurs, il convient de prêter attention aux petites et micro-entreprises qui sont souvent informelles et artisanales. Il existe, par exemple, un secteur de micro-entreprises dynamique au Rwanda, qui recèle un énorme potentiel pour aider à atténuer la pauvreté et à autonomiser les femmes. S'il est ancré dans la production rurale, l'investissement dans ces initiatives de micro-entreprise est une manière d'offrir aux femmes des activités non-agricoles. Parce que les femmes entrepreneurs n'ont souvent pas accès au capital, au crédit, aux réseaux commerciaux et au savoir-faire technologique, ces domaines pourraient devenir la priorité des politiques visant à améliorer la productivité et les revenus. Des services publics et des investissements dans des installations et des infrastructures physiques pourraient également jouer un rôle clé dans la libération du potentiel dynamique des petites et micro-entreprises. Il sera également important de créer et de renforcer les associations et les coopératives de femmes afin d'aider ces dernières à accéder à de plus larges marchés et à accroître leur pouvoir de négociation vis-à-vis d'acteurs en aval,

tels que les grossistes, les transporteurs et les autres commerçants de taille moyenne à grande, dont la plupart sont des hommes.

Pour ce qui est de la création d'emplois salariés dans le secteur manufacturier et de la diversification de la base de l'exportation, il est nécessaire de promouvoir des industries spécifiques qui ont des avantages comparatifs potentiels, comme les produits dérivés du pétrole, la pétrochimie et l'agro-industrie en Angola, et l'industrie laitière en Uruguay. La production de produits alimentaires différenciés, haut de gamme et transformés, en particulier, semble offrir d'importantes possibilités d'emploi formel aux femmes relativement peu qualifiées. Au Lesotho, l'étude de la CNUCED a révélé un potentiel pour les boissons, la chaussure, les produits de mouture, les assemblages électroniques légers et les huiles. En outre, créer, en aval et en amont, des liens avec des industries existantes et développer des groupes industriels pourrait imprimer un nouvel élan à l'industrie manufacturière. Au Lesotho, développer des groupes industriels et des liens pourrait ouvrir de nouvelles perspectives d'emplois à deux groupes de travailleurs distincts que sont les travailleurs du textile et de l'habillement (à dominante féminine) et les mineurs migrants licenciés (hommes). Le gouvernement pourrait également favoriser la création d'un groupement du textile, où les matières premières et les garnitures seraient produites localement. Ces initiatives pourraient être menées à bien grâce à des partenariats public-privé, en veillant bien aux aspects de durabilité.

Au Lesotho, des mesures à court terme pourraient porter sur une extension provisoire des préférences tarifaires de l'AGOA et de ses règles d'origine flexibles. Cela laisserait au Lesotho plus de temps pour concevoir et mettre en place une stratégie d'adaptation post-AGOA. Les négociateurs pourraient, en particulier, invoquer la parité pour étendre le régime préférentiel pour des motifs humanitaires. Les initiatives pour lutter contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail pourraient influencer la création d'une stratégie de différenciation des produits et pénétrer de nouveaux marchés d'exportation, avec la parité comme partie intégrante de cette approche.

La libéralisation du commerce va probablement influencer sur les perspectives d'industrialisation au Cap-Vert, attendu que les producteurs locaux font de plus en plus face à la concurrence directe des producteurs

de l'UE. Les secteurs de l'industrie alimentaire, de la chaussure et de l'habillement qui reposent traditionnellement sur une large part de main-d'œuvre féminine, pourraient être particulièrement touchés. Il est essentiel à cet égard que le Cap-Vert utilise toute la flexibilité disponible au sein des accords de partenariat économiques (APE) signés récemment avec l'Union européenne pour définir la couverture des produits, le calendrier et la période de transition vers la libéralisation. Le pays devrait inclure certains garde-fous pour protéger ses produits agricoles et non-agricoles sensibles, et envisager également la participation des femmes à la production.

Au Bhoutan, mettre en place une protection des droits de propriété intellectuelle sur les motifs des textiles traditionnels pourrait dynamiser l'industrie textile artisanale. Fort de cette image, le Bhoutan pourrait acquérir une identité de marque et se positionner stratégiquement sur les marchés à forte valeur ajoutée. Il pourrait y parvenir à l'aide d'une stratégie fondée sur la protection de l'indication géographique, voire de la marque, à travers des alliances stratégiques entre les associations de producteurs créées autour des domaines d'appellation géographique et les gros acheteurs (commerçants, grossistes spécialisés et détaillants).

Enfin, en termes d'amélioration des salaires, des conditions de travail et de l'accès des femmes à des emplois mieux qualifiés, il sera important de créer des associations professionnelles et des syndicats de femmes dans le secteur de la fabrication. Les femmes doivent être intégrées dans les nouvelles industries et les industries en expansion à travers des programmes de formation en cours d'emploi et en incitant les entreprises à les engager. Dans le secteur manufacturier, en particulier, les femmes ont tendance à être reléguées aux échelons inférieurs de l'industrie légère, et il est important que les décideurs prennent des mesures pour stimuler la mobilité des femmes, à la fois aux niveaux horizontal et vertical. Les programmes de reconversion permettant aux travailleurs de changer d'industrie lorsque l'environnement ou la politique commerciale changent sont également essentiels.

3.3 SERVICES

Certaines études de la CNUCED analysent l'industrie du tourisme dans le secteur des services, qui a

tendance à employer un grand nombre de femmes, bien que souvent, leur accès à des emplois mieux qualifiés, du secteur formel et mieux rémunérés soit limité. Les politiques doivent s'attacher à intégrer les femmes dans l'emploi formel et à promouvoir leur accès à la formation et à des fonctions qualifiées. Le tourisme et/ou l'écotourisme communautaire, en particulier, ont le potentiel d'accroître l'emploi des femmes tout en favorisant des pratiques durables sur le terrain. Par exemple, compte tenu de la faune variée de l'Angola, de ses paysages et de ses réserves naturelles, le pays pourrait stratégiquement se positionner dans la sous-région en tant que destination d'écotourisme prisée, bien que l'absence généralisée de main-d'œuvre qualifiée et de personnel spécialisé constitue une difficulté majeure. Les politiques visant à encourager l'éducation post-primaire des femmes et le développement des compétences professionnelles, y compris l'action positive, faciliteraient leur participation et leur ouvrirait l'accès à des positions de plus haut niveau, plus sables et mieux rémunérées dans l'industrie touristique. Au Bhoutan, l'expansion du tourisme communautaire et de certaines formes d'écotourisme pourrait également devenir un catalyseur efficace pour la réduction de la pauvreté, la promotion de l'héritage culturel et la protection de l'environnement dans les zones rurales.

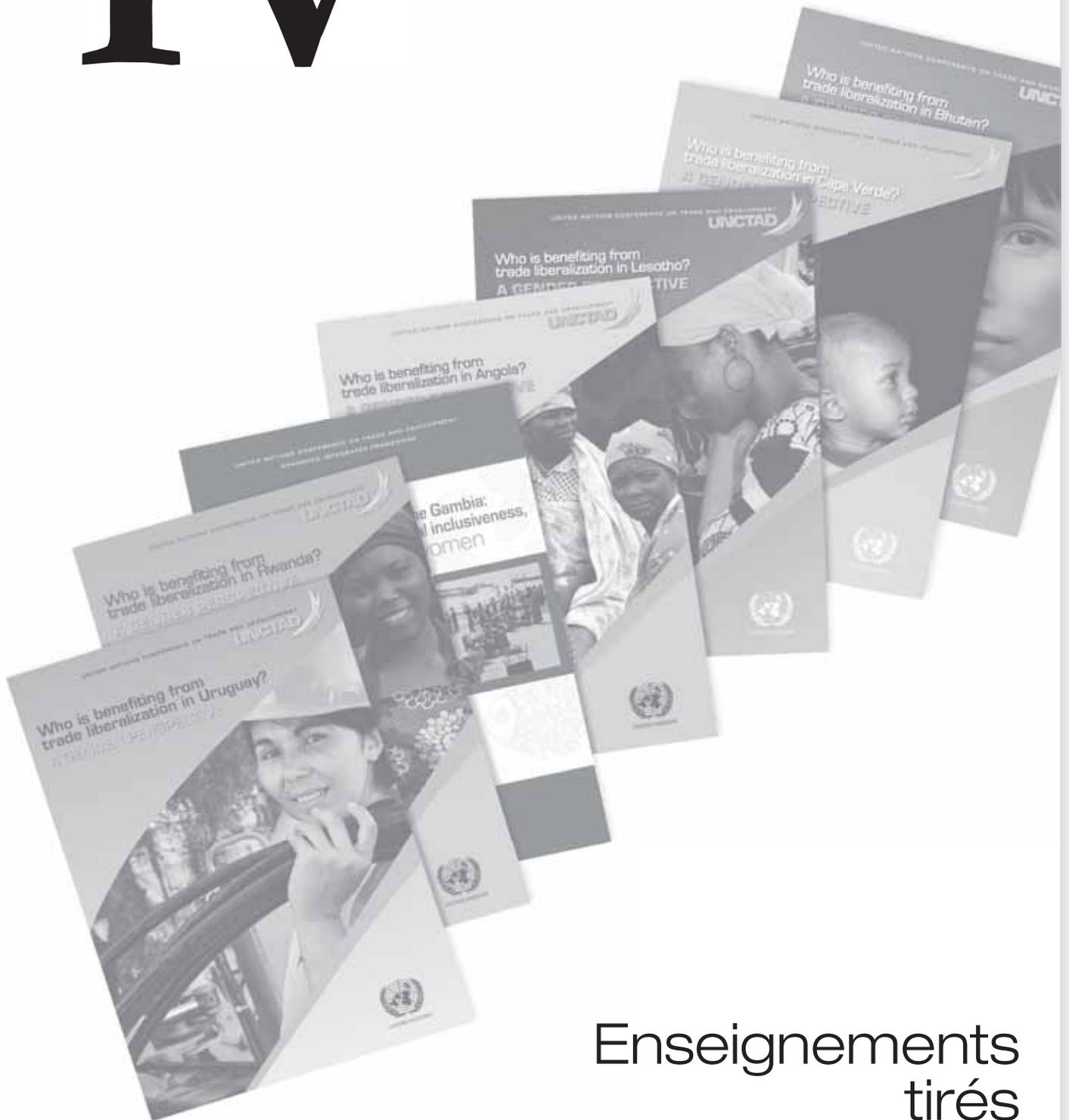
La croissance économique du Cap-Vert pourrait tirer parti du rapprochement du tourisme avec d'autres secteurs économiques. La promotion du tourisme culturel, du tourisme communautaire, du tourisme d'affaire et du tourisme de bien-être & santé pourrait s'avérer ici judicieuse. Le tourisme communautaire et le tourisme culturel pourraient particulièrement profiter aux femmes des communautés rurales pauvres. Les secteurs échangeables comportant un clair potentiel d'exportation, comme le tourisme, pourraient être promus grâce à des initiatives d'aide au commerce, qui pourraient financer une amélioration des compétences pour les femmes travaillant dans le secteur du tourisme. Parmi la palette d'instruments relevant du commerce et de la migration susceptibles d'être utilisés pour garantir que la migration profite au Cap-Vert, on peut citer les négociations pour faciliter la reconnaissance de qualifications professionnelles pertinentes pour la diaspora capverdienne, l'établissement de centres pour diffuser l'information sur la migration et les possibilités d'emploi dans le pays hôte et la facilitation des flux de fonds.

Dans le secteur des services, les femmes représentent également la majeure partie des petits commerçants et des commerçants informels dans les PMA, tels que le Rwanda. Les obstacles liés à la parité rencontrés par les commerçants frontaliers informels - à savoir ceux commercialisant des biens et des services produits légalement qui échappent au cadre réglementaire fixé par le Gouvernement - doivent être appréhendés. Il s'agit notamment d'un accès limité au capital, ce qui se traduit par de faibles niveaux de capital de départ et une activité à petite échelle; l'absence d'information sur les droits et responsabilités, en particulier concernant les taxes douanières, ainsi que le harcèlement par les autorités frontalières. L'étude de la CNUCED sur le Rwanda recommande de rationaliser les procédures et d'améliorer l'information et la transparence aux frontières, avec notamment un système de dédouanement à guichet unique ou accéléré pour les commerçants transfrontaliers informels. Il est nécessaire d'adopter des politiques nationales coordonnées et des mécanismes de surveillance performants au niveau sous-régional afin de garantir une mise en œuvre cohérente des réformes au-delà des frontières nationales. Surmonter

durablement ces obstacles, entre autres, permettrait de libérer tout le potentiel des femmes commerçantes frontalières, ce qui, en retour, favoriserait probablement la compétitivité à l'exportation, l'expansion du commerce et la croissance économique.

D'un autre côté, dans des pays tels que l'Uruguay, la plupart des possibilités d'emploi pour les femmes sont dans les services non-commercialisables. Impliquer les femmes uruguayennes dans des activités de services commercialisables avec des salaires plus élevés constituerait un moyen envisageable de les aider à profiter du processus de libération commerciale du pays. Le niveau d'éducation élevé des femmes en Uruguay devrait faciliter ce processus. L'étude de l'Uruguay réalisée par la CNUCED (2015) recommande de surmonter l'éventuelle inadéquation entre les qualifications exigées par les secteurs de services dynamiques et celles que les femmes ont acquises, en sensibilisant les jeunes filles et les jeunes femmes sur les compétences et les spécialisations nécessaires, et en ayant recours à des bourses d'études, des formations et d'autres incitations pour développer les profils professionnels requis.

IV



Enseignements
tirés

4. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

Cette section de conclusion rappelle certains des grands thèmes présentés dans les études. Ces enseignements peuvent être instructifs en faisant réfléchir le lecteur sur les liens entre la parité et le commerce, mais aussi en formulant et en explorant des solutions aux problèmes qui semblent récurrents dans différents contextes.

Tout d'abord, de nombreux pays ont accompli des progrès significatifs en direction des objectifs d'égalité des sexes en signant un certain nombre de conventions internationales sur la parité entre hommes et femmes et en les traduisant dans leur législation nationale. Par exemple, bien que le Lesotho soit un PMA, il a atteint la parité en matière d'alphabétisation et d'éducation et est classé parmi les premiers pays dans l'indice mondial d'écart entre les sexes du Forum économique mondial, avant plusieurs pays développés. Le Rwanda se distingue par ses formidables progrès dans le domaine de la santé reproductive des femmes, en particulier, par l'important recul de la mortalité maternelle et les avancées dans le taux de scolarisation net en primaire. Le Cap-Vert a mis en place une législation rigoureuse qui définit la violence domestique comme un crime public que quiconque peut dénoncer aux autorités et que le pouvoir judiciaire traite en priorité comme un cas d'urgence. En reconnaissance du besoin d'uniformiser les règles du jeu entre hommes et femmes, l'Uruguay a adopté une législation sur l'égalité des chances en 2005, et, plus récemment, sur le congé de maternité, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, la violence à l'égard des femmes, le travail domestique, la retraite et les quotas dans les listes des partis politiques. Le secteur public comme le secteur privé introduisent des changements dans leurs politiques de recrutement et de développement de carrière afin de se conformer à la législation sur l'égalité entre les sexes. Parce que l'inégalité entre hommes et femmes est causée et renforcée par des inégalités dans des domaines qui se recoupent, les changements sur ces fronts multiples sont très importants afin de créer des conditions propres à l'autonomisation des femmes et ils doivent être loués.

Il reste, bien entendu, de nombreux défis à relever. Tout d'abord, comme nous le savons, les changements de législations ne suffisent pas, à eux seuls, à lutter

contre les discriminations entre les sexes. Parfois, les engagements internationaux ne donnent pas naissance aux lois correspondantes applicables dans le pays, ou parfois, les institutions qui ont été mises en place pour promouvoir la parité et améliorer les perspectives pour les femmes, ne sont pas dotées du personnel et des budgets suffisants et manquent d'influence politique. Les préjugés sexospécifiques bien ancrés empêchent souvent la traduction d'une égalité de droit en égalité de fait sur le terrain. Par exemple, dans les pays qui ont un double système juridique, l'accès des femmes au droit civil, notamment dans les régions rurales, est limité, alors que des coutumes appliquées de facto les privent de droits comme l'accès aux terres et à l'héritage. En clair, il faut faire encore plus d'efforts dans ces domaines critiques, et les gouvernements ont montré leur engagement et leur volonté politique de relever ces défis.

Deuxièmement, il ressort des études que la libéralisation du commerce n'a pas que des effets positifs incontestables, et les incidences sur les femmes sont souvent à double tranchant. Ainsi, les femmes peuvent à la fois gagner et perdre du développement du secteur des exportations: elles peuvent gagner des emplois salariés stables, mais avec des salaires bas et guère de possibilités de développement de compétences. L'expansion du tourisme procure des emplois aux femmes, mais ces postes se situent souvent au bas de l'échelle. Les femmes peuvent gagner en tant que consommatrices si les tarifs douaniers sur les produits agricoles sont réduits, mais elles peuvent perdre en tant que productrices si les prix de ces mêmes produits baissent. Par exemple, si la libéralisation des tarifs entraîne un recul des prix agricoles au Cap-Vert, il s'agirait d'un important effet en faveur des pauvres. Au Bhoutan, il est important de sélectionner les produits à promouvoir à l'exportation, car une augmentation des exportations de pommes, par exemple, serait préjudiciable pour les pauvres alors que les exportations de pommes de terre et d'oranges auraient des répercussions positives sur les pauvres. Il convient de prendre des mesures spécifiques afin de garantir que les inégalités existantes ne soient pas reproduites ou exacerbées par des changements dans la politique commerciale.

Troisièmement, les considérations liées à la parité ont rarement été prises en compte dans les politiques commerciales et macroéconomiques, bien qu'elles touchent différents groupes de manières

totallement différentes en fonction du sexe, de la situation géographique, de la position sociale ou de l'appartenance à une minorité raciale ou ethnique. Des politiques commerciales et macroéconomiques ignorant la dimension de la parité exacerberont sans aucun doute les inégalités au lieu de les aplanir. Il est par conséquent nécessaire d'observer individuellement les effets de la politique commerciale sur les hommes et les femmes, en menant des recherches à la fois quantitatives et qualitatives qui simulent les incidences des changements de politiques, qui recensent les populations touchées et utilisent des données, des méthodes de terrain et des ressources pour ventiler et analyser les résultats en fonction du sexe, du revenu, de la région, etc. Ces résultats peuvent ensuite être utilisés pour servir de base à des mesures équitables et redistributives et les mettre en œuvre d'une manière soucieuse de la parité.

Mais les gouvernements ne peuvent s'en tenir aux seules politiques commerciales - comme l'ont montré les recommandations politiques de l'étude par pays, les politiques commerciales, industrielles, agricoles, sociales, relatives au travail et aux infrastructures doivent être coordonnées. En plus de cette cohérence politique dans différents domaines, il est nécessaire d'adopter une approche globale pour résoudre les problèmes des femmes. Il faut appréhender les difficultés rencontrées du côté de l'offre, en particulier celles qui touchent les femmes, comme les responsabilités domestiques, les charges disproportionnées des soins aux proches, et l'absence de qualifications techniques et de formation. De même, il convient avant tout d'identifier et de changer les préjugés et les normes qui créent des inégalités en termes d'opportunités.

Un quatrième enseignement retiré des études de cas nationales, qui est corrélé au précédent, est qu'il existe une segmentation par sexe à travers les catégories d'emploi et professionnelles dans tous les pays passés sous revue. Les femmes ont tendance à être concentrées dans l'agriculture de subsistance, dans les industries, telles que la fabrication d'habillement et dans les industries liées au tourisme, dans le secteur des services. On les retrouve aussi généralement dans des emplois faiblement rémunérés et à faible

valeur ajoutée plutôt que dans les fonctions de gestion ou de direction. Parce que les femmes sont concentrées dans peu d'industries et de professions comparativement aux hommes, leurs salaires et leurs revenus ont tendance à être inférieurs à ceux des hommes. Souvent, les activités dans lesquelles elles sont engagées relèvent des fonctions et des normes sexospécifiques qui sont prescrites au sein de la famille et de la société dans son ensemble. On considère, par exemple, que les femmes sont mieux adaptées pour travailler dans l'hôtellerie, les soins et l'industrie légère. A moins que ces schémas de segmentation ancrés de longue date dans les sociétés soient complètement brisés et que la participation des femmes soit accrue dans différents segments de l'économie - y compris les cultures de rapport, les exportations, l'industrie à forte valeur ajoutée et un emploi mieux qualifié dans les services - l'émancipation économique des femmes demeurera un objectif illusoire.

Enfin, la transformation structurelle des économies est nécessaire pour passer à des activités à plus haut rendement, bien que des efforts soient également nécessaires pour rendre l'agriculture elle-même plus productive. Des pays, tels que le Lesotho ont bien réussi à étendre leurs activités manufacturières, mais ce succès s'est accompagné de nouvelles vulnérabilités, comme une dépendance par rapport aux tarifs préférentiels, des conditions de travail précaires et de bas salaires pour les femmes employées dans l'industrie exportatrice de l'habillement. En Uruguay, la transformation structurelle a eu des effets ambigus sur l'inégalité entre hommes et femmes, car les femmes n'ont pas profité du caractère de plus en plus exportateur de l'agriculture, alors que la désindustrialisation a porté atteinte à leur emploi. Par conséquent, la nature de la transformation structurelle en cours est importante, et les efforts politiques doivent identifier et promouvoir plusieurs objectifs complémentaires en même temps, comme augmenter la productivité agricole, diversifier les sources de revenus liés aux exportations et veiller à ce que les inégalités existantes ne se reproduisent pas dans le processus. Dans tous ces cas, il est indispensable de porter un regard sous l'angle de la parité.

RÉFÉRENCES

- Banque mondiale (2012). *Rapport sur le développement dans le monde 2012: Égalité des genres et développement*. Banque mondiale. Washington, DC.
- CNUCED (2011a). *Who is Benefitting from Trade Liberalization in Cape Verde? A Gender Perspective*. UNCTAD/OSG/2011/2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- CNUCED (2011b). *Who is Benefitting from Trade Liberalization in Bhutan? A Gender Perspective*. UNCTAD/OSG/2011/1. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- CNUCED (2012a). *Inclusive and Gender-sensitive Development Paths*. (Note du secrétariat de la CNUCED, TD/456). Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- CNUCED (2012b). *Who is Benefitting from Trade Liberalization in Lesotho? A Gender Perspective*. UNCTAD/OSG/2012/2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- CNUCED (2013a). *Who is Benefitting from Trade Liberalization in Angola? A Gender Perspective*. UNCTAD/DITC/2013/3. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- CNUCED (2013b). *Rapport sur le commerce et le développement, 2013*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- CNUCED (2014a). *Key Statistics and Trends in International Trade 2014*. UNCTAD/DITC/TAB/2014-2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- CNUCED (2014b). *Who is Benefitting from Trade Liberalization in Rwanda? A Gender Perspective*. UNCTAD/DITC/2014/2. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- CNUCED (2015). *Who is Benefitting from Trade Liberalization in Uruguay? A Gender Perspective*. UNCTAD/DITC/2014/4. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- CNUCED et CIR (2014). *The Fisheries Sector in the Gambia: Trade, Value Addition and Social Inclusiveness, with a Focus on Women*. UNCTAD/DITC/2013/4. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et Cadre intégré renforcé. New York et Genève.
- Musselli I et Zarrilli S (2012). *Trade Policy and Gender Inequalities: A Country-based Analysis. Global Thematic Consultation on Addressing Inequalities: The Heart of the Post-2015 Development Agenda and the Future We Want for All*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève.
- ONU Femmes (2012). *Le Progrès des femmes dans le monde 2011-2012: en quête de justice*. ONU Femmes New York.
-



Who is benefiting from trade liberalization in Bhutan? A GENDER PERSPECTIVE

Who is benefiting from trade liberalization in Lesotho? A GENDER PERSPECTIVE

Who is benefiting from trade liberalization in Lesotho? A GENDER PERSPECTIVE

Who is benefiting from trade liberalization in Angola?

Who is benefiting from trade liberalization in Rwanda?

Who is benefiting from trade liberalization in Uruguay?

Gambia: Inclusiveness, women

